



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 02 /04092026

OBJET : RECTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2026

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	29
Procurations	09
Votants	38
Abstention / Opposition	08

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Présente – Mandataire de LEBEAU Lionel
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à PATOUMA Jean Marie
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Présente
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à BALENCOURT Vanessa
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Absente – Procuration à RIVIERE Océane
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente – Mandataire de HOAREAU Anne-Gaëlle
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent – Mandataire de FOS Didier
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Présente
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – Mandataire de ODDOZ Carla
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent
MAILLOT Jean François	Conseiller	Présent
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Absent – Procuration à VINCELOT Manon
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente
THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent - Mandataire de NATIVEL Cédric
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – Procuration à BURON Brigitte
NATIVEL Cédric	Conseiller	Absent – Procuration à TRAJEAN Mathieu
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente – Mandataire de LEBON Patrice
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à BLUCKER Audrey
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente - Procuration à CODARBOX Jacky
CARPY Jean Luc	Conseiller	Absent – Arrivée pendant l'examen de l'Affaire n° 03
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – Mandataire de TURPIN Marie Lune
COMARE Lilian	Conseiller	Présent
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – Mandataire de EUPHRASIE Clément
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – Mandataire de APAYA Jacqueline

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et trente-sept minutes.

DELIBERATION N° 02 /04092026

RECTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2026

Direction Générale des Services

Le Maire expose :

Lors de l'examen du procès-verbal de la séance du 09 juin 2026, Monsieur Jean Luc CARPY a contesté la retranscription de son intervention sur l'affaire N° 9, figurant dans le projet de procès-verbal en ces termes :

« Monsieur Jean Luc CARPY demande si ce sont les Saint-Leusiens qui doivent combler le déficit de la Commune. »

Monsieur Jean Luc CARPY a indiqué que cette rédaction ne restituait pas fidèlement le sens de son intervention.

Invité par le Maire à préciser la formulation qu'il souhaitait voir retranscrite, Monsieur Jean Luc CARPY a indiqué que son intervention visait à rappeler la nécessité de protéger les publics les plus fragiles, tout en estimant qu'une participation financière, même modeste, des bénéficiaires demeurerait souhaitable afin de les responsabiliser.



Le Procès-Verbal ayant été mis aux voix et adopté avant l'intégration proposé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions du règlement intérieur relatives à l'adoption et à la rectification des procès-verbaux, de statuer expressément sur cette demande de rectification.

Après vérification de la teneur de l'intervention au regard de l'enregistrement de la séance, il est proposé de remplacer la rédaction :

« Monsieur Jean Luc CARPY demande si ce sont les Saint-Leusiens qui doivent combler le déficit de la Commune ».

par la rédaction suivante :

« Monsieur Jean Luc CARPY rappelle la nécessité de protéger les publics les plus fragiles. Il estime toutefois qu'une participation financière, même modeste, des bénéficiaires demeure souhaitable afin de les responsabiliser ».

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la rectification du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2026 ;
- **DE DIRE** que la rectification sera intégrée au Procès-Verbal concerné, avec mention de son approbation par le Conseil Municipal lors de la présente séance ;
- **DE CONSERVER** la traçabilité de la version initialement arrêtée ;
- **DE FAIRE MENTION** de cette rectification dans le Procès-Verbal de la présente séance.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
(5 abstentions : Jacky CODARBOX, Lilian COMARE, Thierry ROBERT,
Ananda MARDAYE, Audrey BLUKER et 3 procurations)**

- **APPROUVE** la rectification du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2026, qui est intégrée au Procès-Verbal concerné (en annexe), avec mention de son approbation par le Conseil Municipal lors de la présente séance ;
- **CONSERVE** la traçabilité de la version initialement arrêtée ;
- **MENTIONNE** cette rectification dans le Procès-Verbal de la présente séance.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 14 SEP. 2026
Le Président,**



Karim JUHOOR



Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 16/09/2026

ID : 974-219740131-20260904-02_04092026-DE



Publié le : 16/09/2026 14:43 (Europe/Paris)

Collectivité : Saint-Leu

https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/78596